



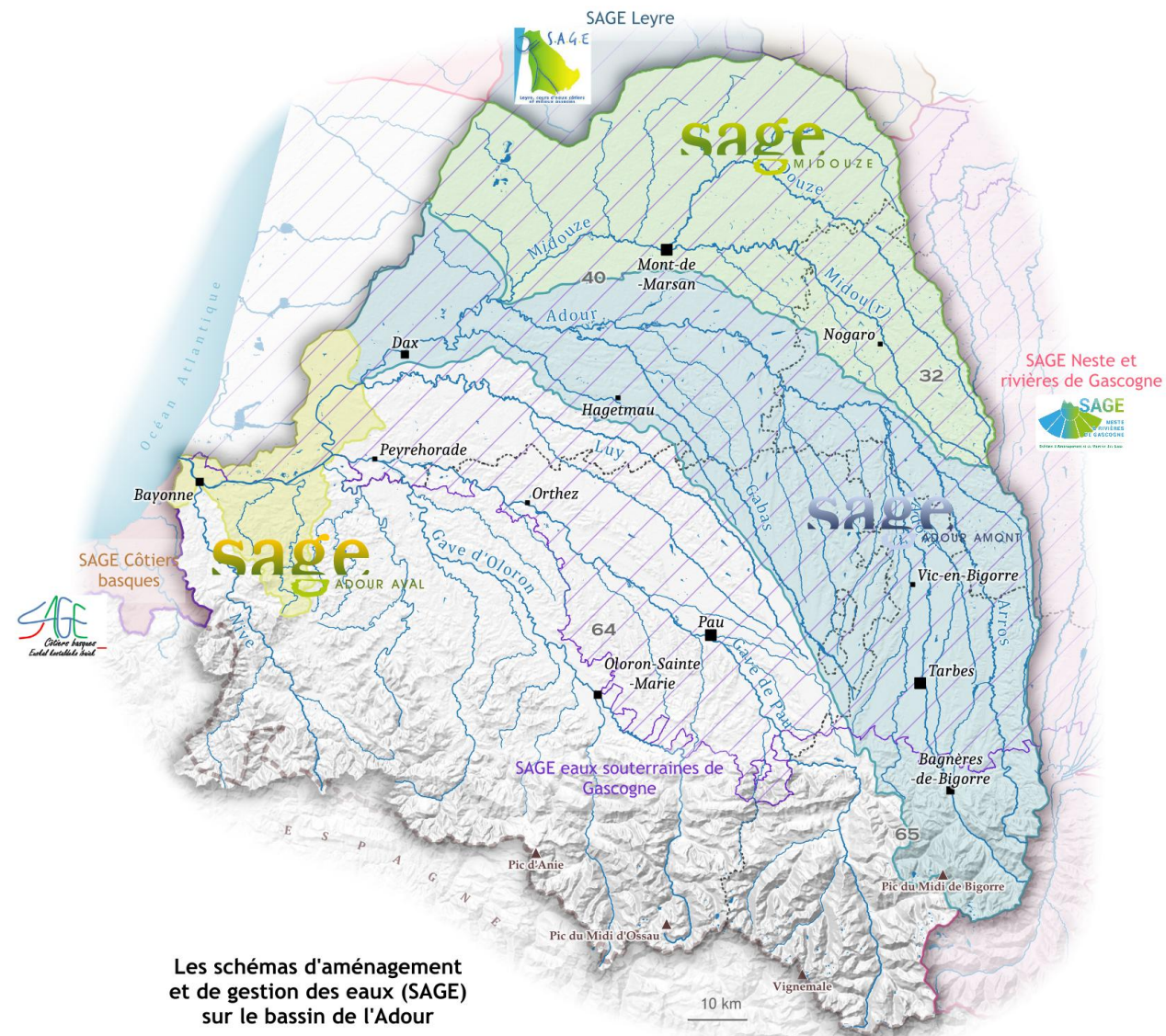
INSTITUTION ADOUR
Etablissement Public Territorial de Bassin
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

Leviers du SAGE

pour la prise en compte des milieux humides et aquatiques dans les documents d'urbanisme

Webinaire France Nature Environnement

Jeudi 10 avril 2025

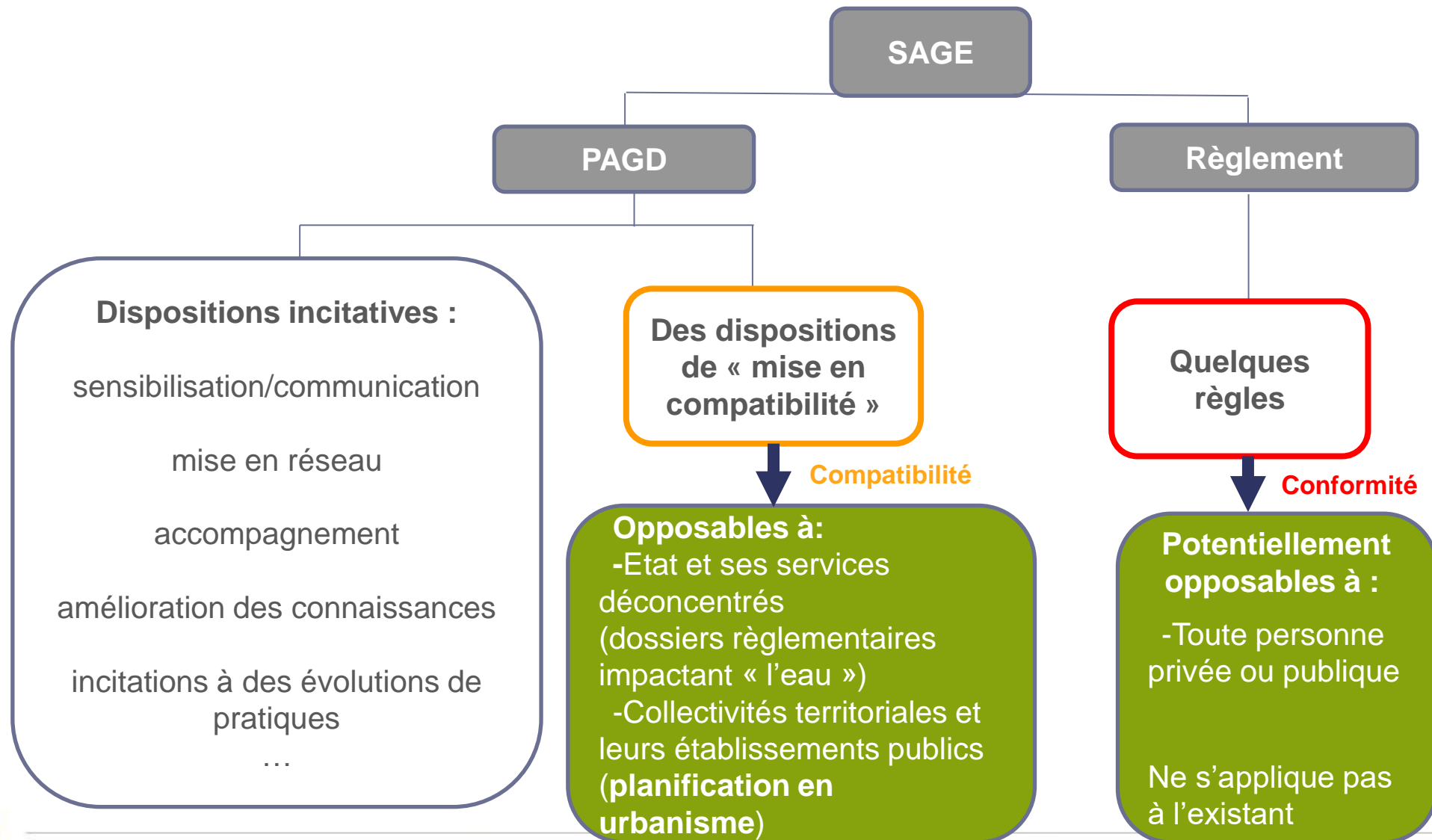


Les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) sur le bassin de l'Adour

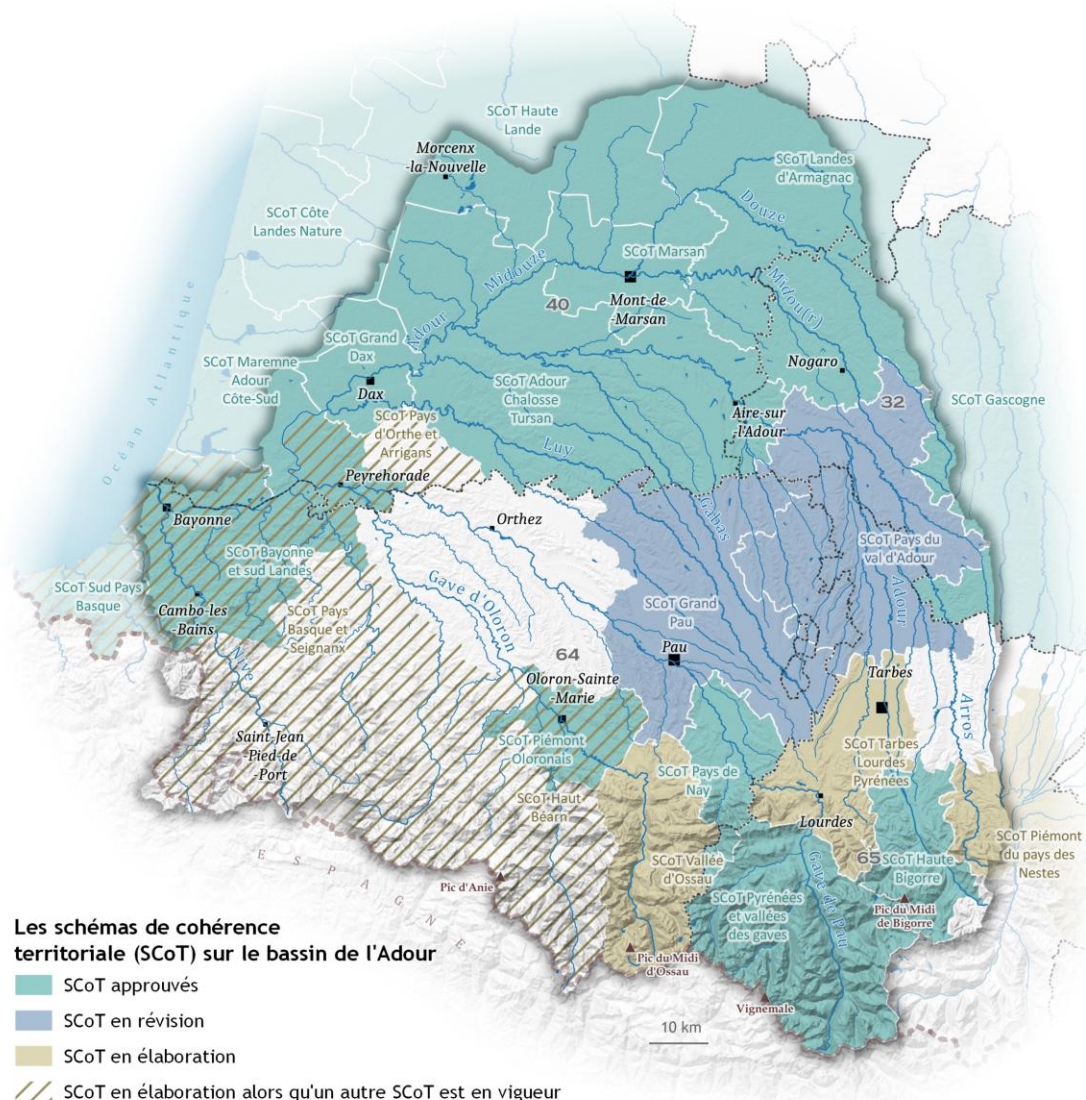
Sources : gsteau, IGN (BDTOPO, BD CARTO), Copernicus Land Monitoring Service - EU-DEM
Réalisation : Institution Adour - Observatoire de l'eau - août 2024



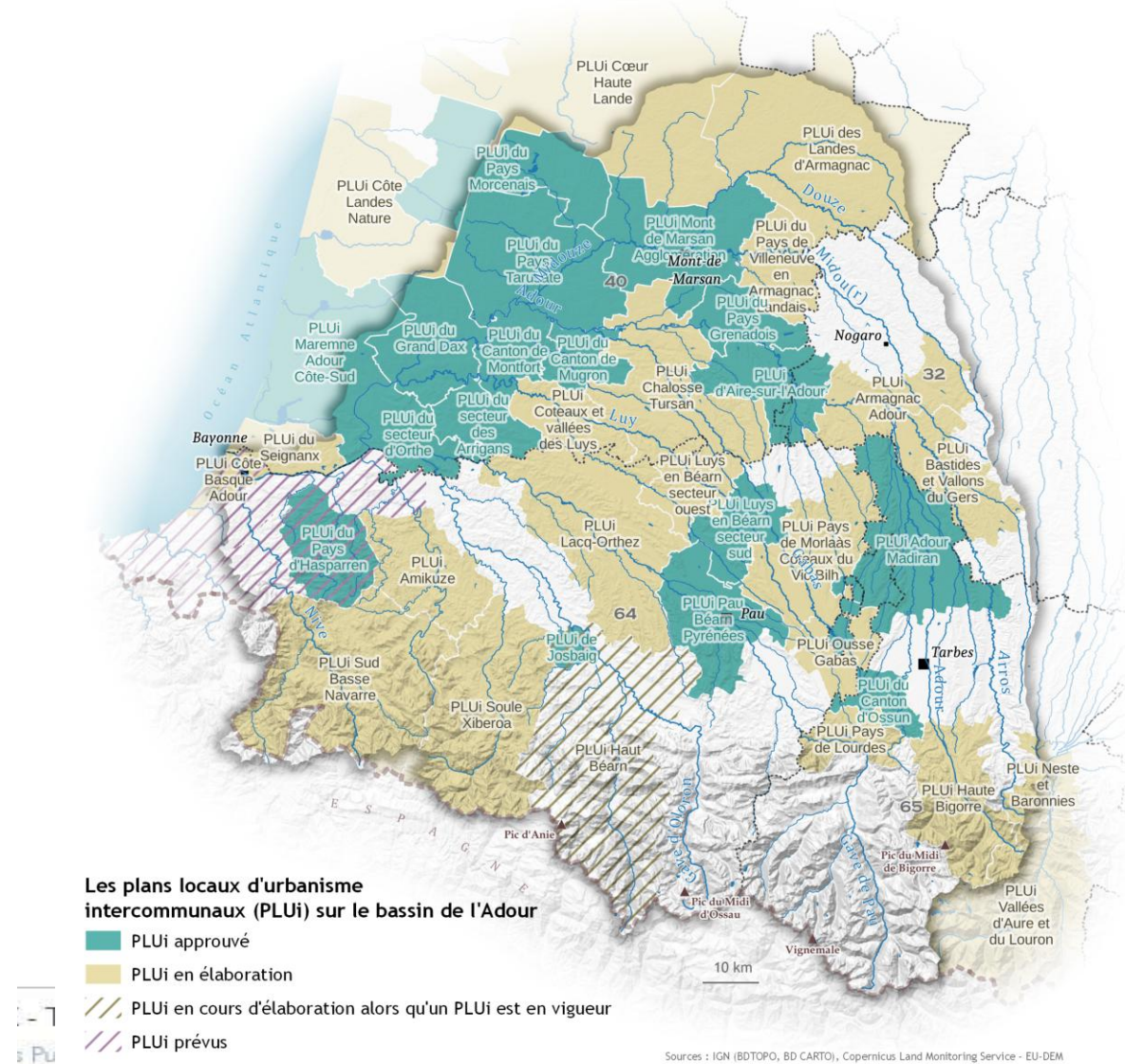
Le SAGE, un document réglementaire



Documents d'urbanisme locaux



Sources : IGN (BDTOPO, BD CARTO), Copernicus Land Monitoring Service - EU-DEM
Réalisation : Institution Adour - Observatoire de l'eau - mars 2023



Sources : IGN (BDTOPO, BD CARTO), Copernicus Land Monitoring Service - EU-DEM
Réalisation : Institution Adour - Observatoire de l'eau - mars 2023

Mission « eau et urba »

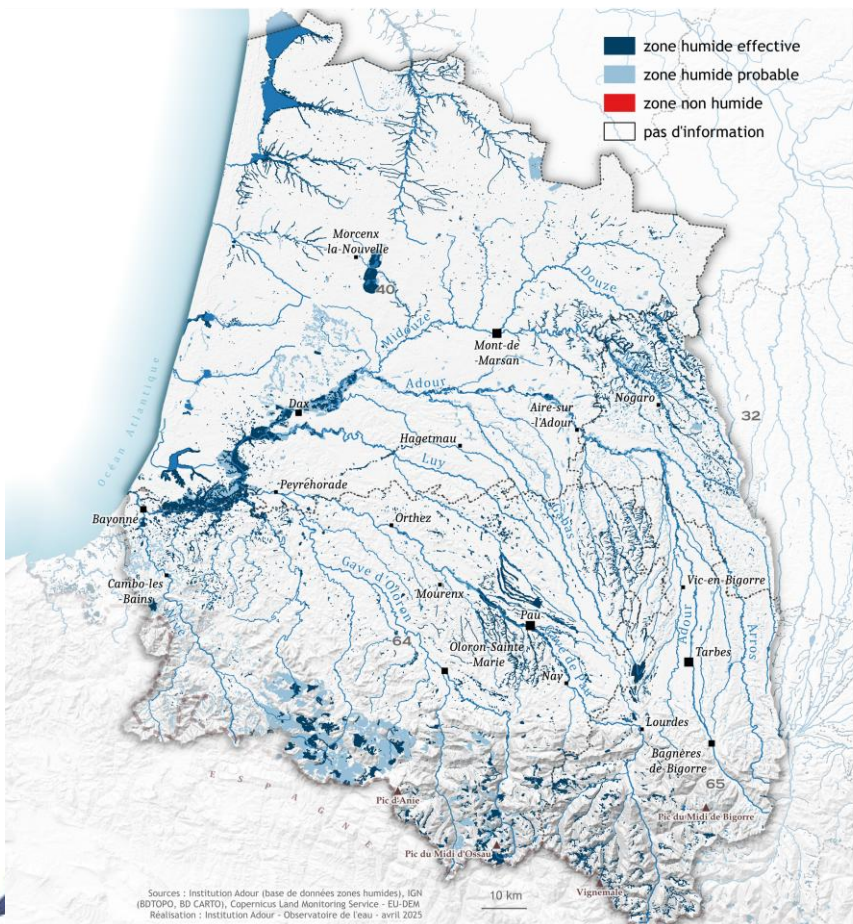
- ✓ **Fourniture de données**
- ✓ **Accompagnement des porteurs de projets**
- ✓ **Avis des commissions locales de l'eau**



Mission « eau et urba »

✓ Fourniture de données

Données zones humides, érosion, espace de mobilité, boisements rivulaires, ANC, plantes exotiques envahissantes...



SAGE Adour aval : disposition de mise en compatibilité

D3D2 - Prendre les dispositions utiles au sein des documents d'urbanisme pour préserver les zones humides

Pour respecter ces objectifs, la CLE souhaite que les porteurs de documents d'urbanisme locaux prennent les mesures nécessaires au sein de ces documents pour préserver les zones humides connues de l'urbanisation ou de toute autre dégradation.

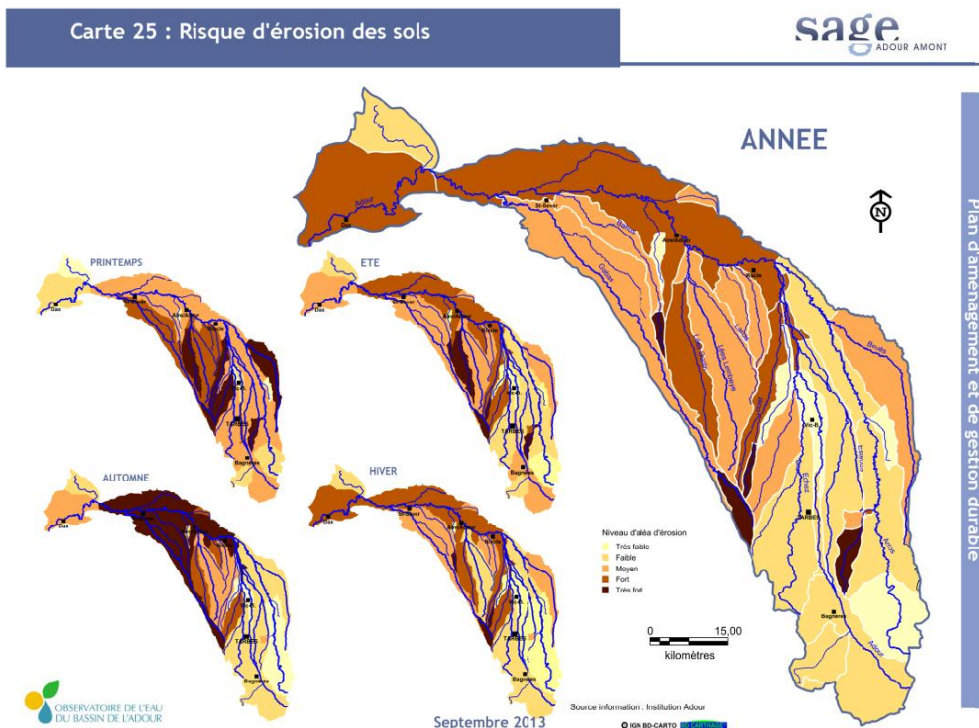
La CLE recommande notamment que les zones humides soient intégrées dans les trames vertes et bleues des documents d'urbanisme locaux.

- De plus, elle incite très vivement les porteurs de documents d'urbanisme locaux à ;*
- *classer l'ensemble des zones humides connues, et notamment les zones humides prioritaires définies dans la disposition C2D3, en zone naturelle N indiquée de manière spécifique aux zones humides (Nzh par exemple) dans ces documents ;*
 - *prévoir toute(s) autre(s) disposition(s) utile(s) pour s'assurer de la préservation de l'ensemble des zones humides sur le long terme ;*
 - *prévoir des orientations d'aménagement adaptées pour les zones humides qui seraient maintenues dans des zones à urbaniser (AU), et ce afin d'assurer le maintien de leurs fonctionnalités.*

Mission « eau et urba »

✓ Fourniture de données

Données zones humides, érosion, espace de mobilité, boisements rivulaires, ANC, plantes exotiques envahissantes...



SAGE Adour amont : disposition de mise en compatibilité

Sous-disposition 3.1 : Identifier les secteurs les plus sensibles à l'érosion des sols pour y mettre en place des actions spécifiques

Les collectivités territoriales et leurs groupements sont invités à prendre en compte, dans le cadre de l'élaboration ou la révision de leurs documents d'urbanisme, les contraintes spécifiques des zones d'érosion diffuse identifiées, dans le cas où l'étude interviendrait dans les 2 ans après l'approbation du SAGE.

Sous-disposition 3.2 : Connaître, protéger, restaurer et intégrer des éléments topographiques et paysagers luttant contre l'érosion des sols

La CLE incite les auteurs de documents d'urbanisme à identifier, dans leurs documents d'urbanisme, ces éléments topographiques et paysagers afin d'assurer leur prise en compte dans les opérations d'aménagement foncier et leur maintien. Les communes ou groupements de collectivités territoriales pourront prendre les mesures de protection adaptées à ces éléments topographiques et paysagers.

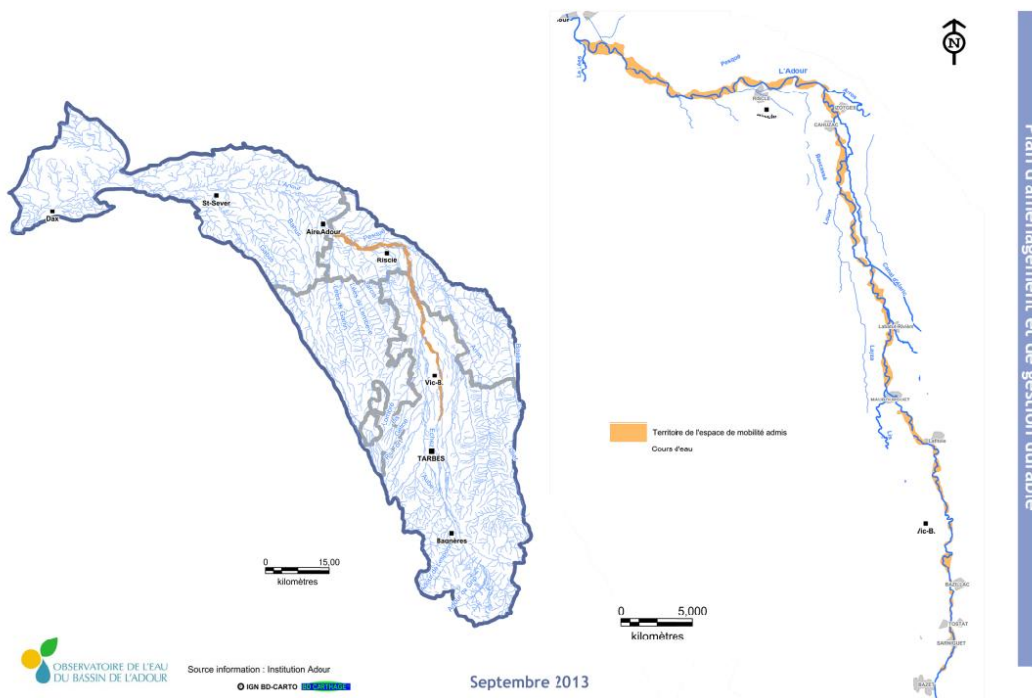
Mission « eau et urba »

✓ Fourniture de données

Données zones humides, érosion, espace de mobilité, boisements rivulaires, ANC, plantes exotiques envahissantes...

Carte 36 : Espace de mobilité admis de l'Adour

sage
ADOUR AMONT



SAGE Adour amont : disposition de mise en compatibilité

Sous-disposition 24.1 : Renforcer juridiquement la démarche de restauration de l'espace de mobilité

Dans le cadre de la mise en place d'un programme de gestion de l'espace de mobilité, la CLE demande que :

- aucune installation d'enjeux nouveaux ne soit autorisée dans le périmètre admis ;
- aucun financement public ne soit accordé pour la protection de berge tant que la limite du périmètre admis ne sera pas atteinte par l'érosion ;
- la protection des « points durs » identifiés dans l'espace admis soit mise en œuvre (ex : captage AEP dans la nappe alluviale).

Afin d'assurer une pérennité, au-delà de la durée légale de la procédure de déclaration d'intérêt général, des actions engagées dans l'espace de mobilité admis, les documents d'urbanisme (SCOT, PLU, etc.) devront être rendus compatibles avec les recommandations de la CLE susmentionnées.

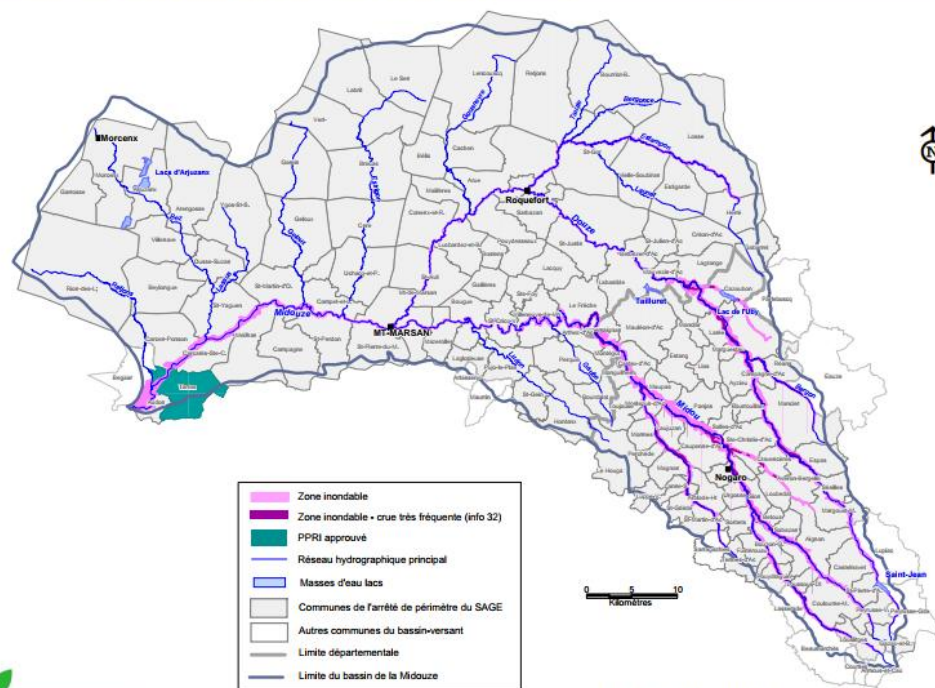
Mission « eau et urba »

✓ Fourniture de données

Données zones humides, érosion, espace de mobilité, boisements rivulaires, ANC, plantes exotiques envahissantes...

Carte 15 : Zones inondables et Plans de Prévention des Risques d'Inondation - Situation 2010

sage
MIDOUZE
Plan d'Aménagement et de Gestion Durable



SAGE Midouze : disposition de mise en compatibilité

Sous-disposition B1P2 : Limiter l'imperméabilisation des sols

Les documents d'urbanisme (SCOT, PLU, cartes communales) et les décisions administratives prises dans le domaine de l'eau doivent respecter l'objectif de limitation de l'imperméabilisation des sols. Ils devront être compatibles ou rendus compatibles avec cet objectif.

Pour cela, ils intégreront la problématique de gestion des eaux pluviales et proposeront des mesures permettant de compenser les impacts de toute nouvelle imperméabilisation.

Mission « eau et urba »

✓ Fourniture de données

Données zones humides, érosion, espace de mobilité, boisements rivulaires, ANC, plantes exotiques envahissantes...

✓ Accompagnement des porteurs de projets

Guides thématiques

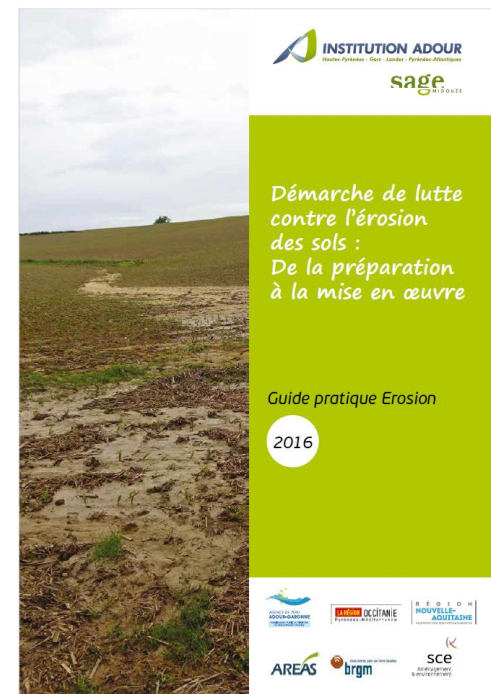
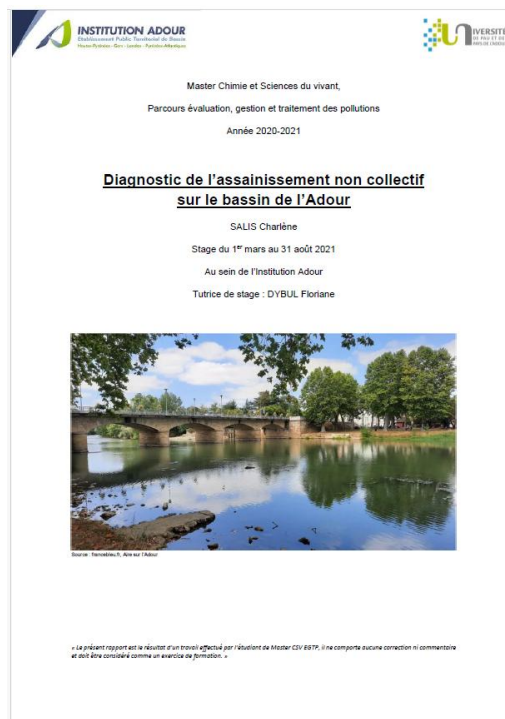
Notes d'enjeu

Pédagogie tout au long du processus

- enjeu de compatibilité au SAGE
- anticiper le mode « projet »
- réalité de l'enjeu !

Traitement de l'ensemble des thématiques !

AEP, assainissement, cours d'eau, ZH, risque, érosion/ruissellement, changement climatique, Vigilance ENR...



Mission « eau et urba »

✓ Fourniture de données

Données zones humides, érosion, espace de mobilité, boisements rivulaires, ANC, plantes exotiques envahissantes...

✓ Accompagnement des porteurs de projets

Guides thématiques

Notes d'enjeux

Pédagogie tout au long du processus

Traitement de l'ensemble des thématiques !

✓ Avis des commissions locales de l'eau

Vérification de la prise en compte des données

Compatibilité aux objectifs et dispositions du SAGE → réserves éventuelles

Remarques plus générales → recommandations

